

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1552

présenté par

Mme Besse, M. Dupont-Aignan, M. Bentz, Mme Frigout, Mme Ménard, Mme Blin, M. Falcon,
M. Jean-Philippe Tanguy, M. Beaurain, M. Ballard et Mme Blanc

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	10 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'abonder de 10 millions d'euros le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) de l'action 01 "Développement de la vie associative" du programme 163 "sport, jeunesse et vie associative" en ponctionnant 10 millions d'euros sur l'action 02 "Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques" du programme 230 "Jeux Olympiques et Paralympiques 2024".

Le budget d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est financé en quasi-intégralité (97%) par des recettes privées, c'est-à-dire du CIO, des entreprises partenaires, de la billetterie des Jeux ou encore des licences. Ainsi donc, il est proposé de ponctionner 10 millions de subventions étatiques au COJO pour soutenir le développement des associations françaises, lesquels contribuent au dynamisme et à la vitalité locale de nos territoires.